



Mairie de Cahus  
71 route de la Serpentine  
46130 CAHUS

05 65 33 88 28  
mairie.cahus@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 09 décembre 2024

*Étaient présents* : Catherine Albert, Claude Lavergne, Anne Audibert, Geoffroy Latapie  
Maryline Linard, Aurore Perony, Alexis Poeydemenge.

*Pouvoirs* : Jean-Claude Kelsch à Catherine Albert, Nicolas Papon à Claude Lavergne.

Début de la séance : 19 heures

*Alexis Poeydemenge est désigné secrétaire de séance.*

### ◆ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 novembre 2024 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés (9 voix).

### ◆ **Délibération concernant l'achat des parcelles de Madame Denise Billou :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir les parcelles de terrain appartenant à Mme Denise Billou, anciennement parcelles AH 283 et 284 afin de régulariser une partie de la route de Longayroux (ancien virage coupé).

Il faut également acquérir des parcelles à Miquial :

- AH 46 d'une surface de 800m<sup>2</sup> pour la protection du réservoir de Miquial
- AH 50 d'une surface de 24m<sup>2</sup>, parcelle sur laquelle sont disposés les containers poubelles communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et autorise Madame à signer les documents nécessaires de ces terrains pour un prix de 50 centimes du mètre carré.

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

### ◆ **Décision concernant l'échange des parcelles de Mr Franck Sepval :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire un échange de parcelles avec Mr Franck Sepval :

- Céder le chemin rural situé entre la route de la Ponchie et la route du Sireyzol (328 m<sup>2</sup>),
- Contre 3 parcelles longeant les routes de la Ponchie et du Sireyzol et sur lesquelles passe une conduite d'eau (250 m<sup>2</sup>).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cet échange,
- D'autoriser Madame le Maire à réaliser le dossier et la procédure et à signer les documents nécessaires.

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Décision modificative concernant le budget de la Commune :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut modifier une écriture de 3 495.98€ passée par erreur au fonctionnement au lieu de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant la participation à la mutuelle pour les agents communaux :**

Madame de Maire expose au Conseil Municipal que la participation à la mutuelle des agents communaux ne sera obligatoire qu'à partir de janvier 2026 et propose d'attendre cette date pour la mise en place.

◆ **Délibération concernant la participation à la Prévoyance pour les agents communaux :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de proposer aux agents communaux un contrat collectif de prévoyance pour couvrir le congé de longue maladie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Par l'intermédiaire du Centre de Gestion 46, nous avons la possibilité d'adhérer à la convention de participation pour les risques prévoyance et attribuée à Collecteam-Allianz. La commune a l'obligation de participer aux frais de la prévoyance au minimum de 7€ par mois et par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide une participation de la commune de 10€ par mois et par agent:

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant la vente du camion vert :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut régulariser la vente de l'ancien camion vert cédé il y a quelques années. Il n'est pas possible pour une commune de donner un véhicule, il faut le vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide de vendre le camion pour 200€ :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant la revalorisation du poste de la secrétaire de mairie :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la loi 2023-1380 qui revalorise le métier de secrétaire de Mairie au vu de la charge de travail et de la diversité des missions de celle-ci. Elle propose la création du poste de «Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Questions diverses :**

- Date de l'apéritif dînatoire avec les agents : 17 janvier.
- Date des vœux du Maire : 19 janvier.
- Discussion autour de la prime CIA des agents.

Fin de la séance : 22 heures.